

ÉDITORIAL

Politique et régulation numérique

Martine Otter, Véronique Pelletier
martine.otter@adeli.org

Veronique.pelletier@adeli.org



Politique et régulation numérique, tel est le thème de cette lettre n°115. ADELI oserait donc sortir de sa neutralité politique et prendre parti sur des thèmes sensibles ? Quelle audace ! mais avons-nous vraiment le choix ? Les numéros précédents de la Lettre ont traité des fake news, de l'intelligence artificielle et de l'intelligence collective, des réseaux sociaux, de la mutation des entreprises : pas vraiment neutres tous ces sujets... Le politique, au sens non péjoratif du terme, le politique « non politicien » pourrait-on dire, désigne tout ce qui touche à l'organisation de la société. Le numérique en fait partie aujourd'hui plus que jamais. Alors oui, ADELI se préoccupe naturellement de sujets politiques.

LE NUMÉRIQUE SERAIT DONC POLITIQUE ?

C'est une des leçons que nous pouvons tirer de l'article de Norbert Paquel sur la e-santé : le sujet est complexe et nous devons en faire le tour dans sa globalité pour comprendre les difficultés de sa mise en place. De même, dans le monde de l'Internet, comme évoqué dans la note de lecture, rédigée par Martine Otter, sur l'ouvrage de Stéphane Bortzmeyer, « Cyberstructure », au sous-titre explicite: l'Internet, un espace politique.

L'utilisation d'Internet au service des dérives sectaires, présentée par Jean Pelletier dans le compte rendu de la rencontre-débat avec Serge Blisko, nous pose directement la question de la nécessité d'une régulation. Faut-il réguler le numérique? Qui doit réguler et comment? Ces questions ont été abordées dans le cadre de la consultation¹ lancée par le Conseil National du Numérique. Beaucoup de propositions ont été avancées: faut-il faire évoluer le droit national, alors qu'Internet n'a pas de frontière physique. Par ailleurs la notion d'acteur du numérique est bien floue puisque toute personne, physique ou morale est aujourd'hui acteur d'Internet. Les plateformes ne sont pas la source des contenus illicites, mais c'est bien les individus qui créent ces contenus. Un contenu est illégal ou non (illégal serait un terme plus précis qu'illicite), passible ou non de poursuites judiciaires. Les contenus illicites (illégaux) peuvent (doivent) être signalés à une autorité compétente par ceux qui les repèrent. Mais ce sont les auteurs des contenus illicites (illégaux) qui doivent être responsabilisés et punis suivant les lois applicables et non les intermédiaires qui n'ont souvent qu'un rôle technique. La réflexion reste aujourd'hui ouverte, chaque question en soulevant de nouvelles.

Véronique Pelletier se lance dans un tout début de modélisation de la régulation et nous fournit des informations sur les organismes de régulation de l'État.

¹ <https://egnum.cnnumerique.fr/>



ET LES POLITIQUES ONT (UN PEU) TENDANCE À ENJOLIVER LA RÉALITÉ

—Martine : L'éternelle langue de bois continue à nous masquer la réalité.

La présentation des travaux parlementaires, dans le cadre des 10èmes rencontres du numérique, dresse un tableau idyllique du numérique à la française où l'innovation serait favorisée, la fracture numérique se réduirait par miracle, le cloud français dominerait, les opérateurs de Télécoms seraient au service de leurs clients.

—Véronique : J'ai bien remarqué ces éléments...

—Martine : Sans nier les efforts et progrès observés dans ces domaines, il nous semble qu'un tableau plus contrasté et réaliste serait plus propice à la réflexion.

—Véronique : Ce serait un peu un état des lieux...

—Martine : De même, le compte rendu du G9+ nous présente une liste de vœux pieux, voire d'injonctions commençant par « l'Europe doit » ou « il faut », sans souci de faisabilité. On est dans le yakafaukon.

—Véronique : Alors là, tu y vas fort. Mais tu n'as pas tort.

—Martine : Enfin, le cinquantenaire de l'association des anciens de l'école Centrale, « Centrale Informatique », nous fait part de propos assez convenus sur l'informatique. L'autosatisfaction de notre opérateur national sur la couverture réseau française y transparait sans l'ombre d'une autocritique.

—Véronique : Ma maison de campagne doit être dans les 2% qui n'ont pas de chance !

—Martine : Pierre Fischof nous rappelle fort heureusement que l'informatique au 21^{ème} siècle ce n'est pas tout rose et que des pans entiers d'applications datant du siècle dernier (ce que l'on désigne quelquefois par le joli nom de « legacy ») risquent de s'écrouler si on ne prend pas des mesures de rénovation...

—Véronique : Depuis quelques années, nous en parlons...

—Martine : Nous essayons de démystifier et démythifier, en prenant du recul, ce n'est pas toujours facile.

Bonne lecture !